



Municipalité de

Saint-Raphaël

AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU EFFECTIF DÈS MAINTENANT POUR LES SECTEURS :

- **Ensemble de la municipalité**
-



AVIS PUBLIC, la Municipalité de Saint-Raphaël désire informer l'ensemble des citoyens qu'un avis préventif est présentement en vigueur en raison d'un bris d'aqueduc. Jusqu'à nouvel ordre, il est donc important de faire bouillir l'eau au moins une minute à gros bouillons avant de la consommer.

Pendant l'avis d'ébullition:1

L'eau doit être portée à ébullition (100 °C) et maintenue à gros bouillons pendant une période d'une minute pour s'assurer que tous les microorganismes sont détruits.

L'eau devrait ensuite être refroidie et entreposée dans un contenant propre et hermétique jusqu'à ce que l'on soit prêt à l'utiliser. L'eau se conserve habituellement trois jours au réfrigérateur ou 24 heures à la température de la pièce.

Vous devez faire bouillir l'eau du robinet durant une minute à gros bouillons pour les usages suivants :

- Boire;
- Préparer les laits maternisés, les biberons et les aliments pour bébés;
- Préparer les breuvages, les jus, le thé et le café;
- Laver les légumes et les fruits qui seront mangés crus;
- Préparer les aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, gelée, etc.);
- Préparer des glaçons (comme la congélation ne détruit pas tous les microorganismes, il est recommandé de jeter les glaçons déjà préparés et d'en préparer de nouveaux avec de l'eau qui a préalablement bouilli);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

En revanche, vous pouvez utiliser l'eau du robinet directement pour préparer les aliments et les mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée, par exemple les soupes, les pâtes et les légumes (pommes de terre, haricots, etc.)

- Vous pouvez utiliser l'eau du robinet pour l'hygiène personnelle, à moins d'une indication contraire dans l'avis d'ébullition

Pour savoir lorsque l'avis d'ébullition préventif de l'eau sera levé, consultez le site internet de la Municipalité, la page Facebook ou directement votre casier postal.

Merci de votre collaboration.

DONNÉ à Saint-Raphaël, ce 8 FÉVRIER 2024.

Claude Morin
Directeur général / Greffier-trésorier